

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

Dans un courrier en date de mercredi 29 août 2018, M. le Recteur de l'académie de Bordeaux demande à tous les directeurs d'écoles et chefs d'établissements de la région Nouvelle-Aquitaine d'appliquer les dispositions de la posture Vigipirate « Eté / Rentrée 2018 », valable jusqu'au 20 octobre prochain.

A ce titre, *y compris le jour de la rentrée*, l'accès à **l'école est limité au personnel et aux élèves.**

Une exception est faite *pour les élèves de très petite section (TPS) et de petite section (PS) de maternelle*. Dans leur cas, deux personnes maximum par enfant seront accueillies avec les vérifications d'usage.

Par ailleurs, M. le Recteur rappelle que, devant l'école, les attroupements doivent être évités et que le stationnement des véhicules est interdit.

Merci de votre compréhension,

Le directeur, Bertrand Lacoste